

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 05 FEVRIER 2019

L'an Deux mil dix-neuf, le cinq février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEFEBVRE, Maire.

PRESENTS : Mesdames et Messieurs LEFEBVRE Jean Claude, VENIAT Pierre, BONNIAUD Dominique, JACQUELIN Christian, AUDIN Chantal, JACQUELIN Anthony, TABARAN Aurore, DELOST Aurore, VENIAT Sylvie, LAGNEAU Thomas, VALLET David

EXCUSE(E)S : MESSIEURS DODAT Alexandre, LAGNEAU Jean Jacques, et Madame DESCOINS Valérie

ABSENT(E)S : Madame VERNAUDON Céline

POUVOIR : Madame DESCOINS Valérie à Monsieur LEFEBVRE Jean Claude, Monsieur LAGNEAU Jean Jacques à Monsieur LAGNEAU Thomas, Monsieur DODAT Alexandre à Monsieur JACQUELIN Anthony

SECRETAIRE : Monsieur JACQUELIN Christian

I- PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2018

Le procès verbal du 27 novembre 2018 étant joint à la convocation, les conseillers ont pu en prendre connaissance avant le Conseil.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée s'il y a des remarques sur le procès verbal de la dernière réunion du 27 novembre 2018. Il est adopté à l'unanimité, après une remarque faite sur la lettre des parents 'élèves.

II - DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUR "LE SOUTIEN AUX PROJETS DE TRES HAUT DEBIT"

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'on doit délibérer sur une nouvelle compétence des statuts de la Communauté d'Agglomération concernant "le soutien aux projets de très haut débit". Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la nouvelle compétence des statuts de la Communauté d'Agglomération".

III-DELIBERATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SUR LE RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'on doit délibérer sur le rapport de la CLECT de Moulins Communauté (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le rapport de la CLECT de Moulins Communauté.

IV-DELIBERATIONS DE SDE 03 (02)

Il est expliqué au Conseil Municipal que l'on doit délibérer sur la modification des statuts du SDE 03 et sur l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais au SDE 03 ; dont nous sommes adhérents.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'approuver les modifications de statuts du SDE03 et l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

V-DELIBERATION POUR REMBOURSEMENT DE FRAIS ANTIVIRUS

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que notre protection antivirus arrivait à expiration et qu'il y a deux ans, c'était Monsieur GARNIER qui avait procédé au renouvellement.

Le règlement du renouvellement ne faisant que par carte bancaire, Madame VAXELAIRE Stéphanie l'a réglé sur ses deniers personnels, la somme de 39.99€ pour deux ans. Il convient donc de lui rembourser.

Après délibération, Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité que l'on procède au remboursement de cette somme à Madame VAXELAIRE Stéphanie.

VI-DELIBERATIONS POUR LES DEMANDES SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'on doit prendre des délibérations pour pouvoir procéder aux demandes de subventions sur des éventuels travaux d'investissements.

Devis présentés sont pour des travaux de voiries, des travaux d'isolation et réfection de la salle des fêtes, et de la clôture de multiservice.

Après discussion et étude de certains devis, Le Conseil Municipal approuve les demandes de subventions du Conseil Départemental, de la Région, de la DETR, la Communauté d'Agglomération et de la CAF.

VII-QUESTIONS DIVERSES

- ✚ Le Conseil Municipal est informé que budgétairement, il a fallu faire deux virements : un pour régler des frais à l'URSSAF pour un montant de 227€ et un d'un montant de 1471€ en rapport avec le dégrèvement sur les propriétés non bâties de la taxe foncière 2018.
- ✚ Concernant les éoliennes, il évoqué que la Société Engie reprendrait peut-être le projet, soit en faisant appel ou bien en procédant à une nouvelle étude
- ✚ Le Conseil Municipal est informé que le réfrigérateur de la cantine donne des signes de défaillances et qu'il faut envisager de le remplacer. Un devis de la Société MILLARDS est présenté au Conseil Municipal concernant le réfrigérateur pour un montant de 1104€TTC.
- ✚ Monsieur Le Maire fait lecture au Conseil Municipal d'un courrier de Madame COULON Cécile, directrice de l'école concernant une demande de

jeux et de matériels pour le projet de jardin. Elle nous fait part d'une convention qu'elle peut signer avec le SICTOM pour ce projet.

✚ Un point sur le personnel est fait au conseil municipal :

1. Monsieur SENNEPIN Guy arrive en fin de droit de congé de longue maladie (octobre)
2. Monsieur BERNARDIN Florian reste stagiaire sept mois de plus et suivra des stages de formation en rapport à ses fonctions.
3. Madame PHILIPPE Nathalie a repris le travail à mi-temps thérapeutique sur le service technique et ce jusqu'au 03 mai 2019

✚ Le projet de la MAM est de nouveau abordé. Il a été décidé de prendre rendez-vous avec madame COUSTE du Conseil départemental pour visiter la salle des associations afin de voir la faisabilité du projet dans ces locaux.

✚ Il est évoqué l'avenir de l'école. Il est expliqué que lors de la réunion du 23 novembre 2018 entre Gennetines, Saint Ennemond et Monsieur L'Inspecteur Académique, il n'a pas été prévu de regroupement pour l'année scolaire 2019/2020.

Plus aucune question étant à l'ordre du jour

La Séance est levée à 21h50